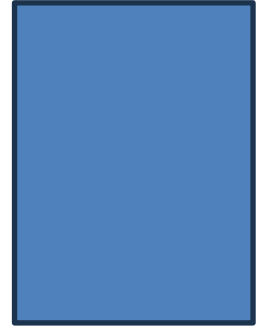


# FICHE D'INSCRIPTION JUDO CLUB MONTILIEN SAISON 2023-2024



NOM : Prénom(s) :  
Date de naissance :  
Adresse :  
Tel : Adresse mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... déclare autoriser mon fils, ma fille, ..... à pratiquer les activités (Judo, Jujitsu, stages et autres) organisées par le Judo Club Montilien pour la saison sportive.

*Par ailleurs, j'autorise et décharge de toute responsabilité, le Judo Club Montilien et ses cadres responsables, à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront utiles et nécessaires, plus particulièrement pour une intervention médicale et/ou chirurgicale d'une part et d'autre part, en cas de non-respect des consignes et des règles établies ainsi que des suites éventuelles qu'elles pourraient entraîner.*

## Personne(s) à prévenir en cas d'incident :

Nom : Prénom : Qualité : Tél :  
Nom : Prénom : Qualité : Tél :

## Renseignements médicaux :

Allergies : Maladies (asthme...) :  
Handicap (moteur, visuel, auditif, ...) :  
Autres :

## **Autorisation pour la parution des photos/vidéos**

**J'autorise / Je n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le Judo Club Montilien à faire paraître sur le site du club (et de ses partenaires), dans la presse et tout support non commercial visant à faire connaître notre club et ses actions, les photos et les vidéos auxquelles moi-même ou mon enfant seraient amenés à participer dans le but de respecter le droit à l'image et des libertés ainsi que dans le cadre de la protection des mineurs.

## **Autorisation pour le covoiturage**

**J'autorise / Je n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le Judo Club Montilien à transporter en voiture particulière ou en car, dans le cadre des déplacements sportifs. J'autorise les responsables de son équipe, entraîneurs et dirigeants, à faire dispenser les soins nécessaires et utiles en cas d'urgence sur mon enfant.

## **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :**

- Les mineurs devront être récupérés par le ou les parents dans le dojo, la responsabilité du club ne saurait être engagée si cette clause n'était pas respectée.
- «Les pratiquants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge par le professeur» (Merci de vous assurer de sa présence).
- Je m'engage à me (ou lui) procurer une paire de tongs (zooris...) ainsi qu'une bouteille d'eau.

## **REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB MONTILIEN**

**Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Judo Club Montilien et m'engage à le respecter.**

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date :

Signature :

## **REGLEMENT INTERIEUR JUDO CLUB MONTILIEN**

1. Tous les membres du Judo Club Montilien doivent être à jour de leur Licence/Assurance de la FFJDA dès le premier entraînement ou le 1<sup>er</sup> essai. Le montant de la cotisation est dû quel que soit le nombre de participations aux cours. Seuls les abandons sur blessure lors des entraînements ou compétitions seront remboursés sur justificatif médical.
2. Chaque judoka doit fournir un certificat médical d'aptitude au Judo-Jujitsu lors de l'inscription. Pour les titulaires du passeport sportif, le faire signer par un médecin indiquant « apte à la pratique du judo en compétition ».
3. Les judokas doivent arriver 10 minutes avant le début des cours afin de se mettre en tenue, ils doivent quitter les installations sportives dans les 10 minutes après le cours. Les parents qui déposent leurs enfants devront s'assurer de la présence du professeur dans les locaux, les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur dans la salle (DOJO).  
En cas de problème survenu lors du trajet parking-Dojo ou Dojo-parking, le Judo Club Montilien ne peut être tenu responsable.
4. Les parents présents aux séances doivent respecter le silence et ne doivent en aucun cas intervenir dans le déroulement des cours. Leur présence durant les cours est d'ailleurs fortement déconseillée pour la concentration des enfants.
5. Le Judo Club Montilien n'est pas responsable des vols commis dans les vestiaires (il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeurs aux séances). Il est interdit de porter des bijoux durant les entraînements.
6. Lors de séances, les judokas doivent avoir un judogi (kimono) propre, des claquettes pour accéder aux tatamis, les ongles des mains et pieds coupés très courts afin d'éviter des blessures.  
Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques. Seul le port du tee-shirt blanc sous le kimono est autorisé chez les filles.  
Ne pas envoyer un enfant ayant des verrues non couvertes, des poux ou maladies contagieuses...
7. Les judokas ayant l'âge de participer aux compétitions se feront conduire par leurs parents, un professeur du club et/ou un membre du bureau sera présent pour les relations avec les responsables du déroulement de la compétition. Dans le cas contraire, une autorisation de transport est signée avec la fiche d'inscription en début de saison. Seuls les déplacements en compétition officielle, c'est-à-dire à partir des ligues seront indemnisés par le Club (sur justificatif écrit), à conditions toutefois, d'amener les plus grands nombres de judoka dans sa voiture (voir condition avec le bureau) ; le conducteur du véhicule devra être titulaire du permis de conduire (cat. B) et d'une assurance responsabilité civile automobile obligatoire en cours de validité.  
Pour les autres remboursements de frais type : restaurant, train et hôtel un accord devra être demandé au préalable à la Présidente (Mme MOINE) ou à la Trésorière (Mme BANJAC)
8. Le passeport est obligatoire pour tous les judokas souhaitant participer aux compétitions, pour l'obtenir renseignez-vous auprès de la secrétaire.
9. Les cours de Judo sont dispensés durant les différentes vacances scolaires, pour les ponts les professeurs informeront les élèves au fur et à mesure de l'année.
10. Tout judoka, ou famille de judoka, qui ne respecterait pas le code moral du judo et/ou ce règlement se verrait exclu par le Comité directeur du club.